

# LE GUIMILIEU

## N° 222—JANVIER

Articles à remettre pour le 11 mars 2017

Prochaine parution le 20 mars 2017

mairie.guimiliau@wanadoo.fr

Tél. 02.98.68.75.06.

www.guimiliau.fr



### Vœux du Maire

La plus grande part des décorations de Noël a déjà été remise et les cérémonies des vœux touchent à leur fin. Sachons cependant garder cette période, à l'évocation des réalisations passées et la formulation des projets dans un esprit de gratitude et de sincérité.

Les illuminations du calvaire, en août dernier, agrémentées de divers spectacles ont participé pleinement à la mise en valeur de notre enclos paroissial et de notre commune. Le succès de tels événements n'a pu être possible que par la participation conjointe du personnel communal, des conseillers municipaux et des bénévoles, associatifs ou non, des commerçants et l'aide matérielle de communes voisines.

Les travaux relatifs à l'aménagement de l'allée piétonne et du parking sont terminés. Si nous avons perdu quelques commodités par rapport au projet initial nous avons obtenu l'approbation des jeunes pour le terrain multisports, le « City ».

Le chantier du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et de l'office de tourisme, de maîtrise d'ouvrage communautaire, commencé en fin 2016 se déroulera sur toute l'année 2017. La mise en service de l'ensemble s'effectuera progressivement avec le transfert des 2 personnes basées actuellement au siège, en début 2018.

Mitoyen avec l'enclos, cet équipement, outre l'information et la promotion de nos divers patrimoines auprès de ses visiteurs, devrait séduire quelques artistes ou commerçants à investir dans les locaux avoisinants.

Soucieux de la sécurité des riverains de la RD 31, le conseil municipal poursuit ses réflexions avec les services associés, des aménagements à entreprendre, pour une ouverture de ce chantier dès l'automne.

Cependant le contexte économique général, le manque de lisibilité politique nationale et internationale nous incitent à se préserver une certaine marge de sécurité, au regard des compétences octroyées à ce jour et des leviers restant à notre disposition.

Notre volonté, individuelle et collective, de réussite et de mieux-être, nous imposera à une solidarité dans la recherche et la mise en place des solutions les plus appropriées.

Je vous remercie sincèrement toutes et tous, pour votre active collaboration à la mise en valeur de Guimiliau et je vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.

Louis Fagot.

**Présents :** Chantal Harel – Michel le Gall – François Riou - Nathalie Pichot - Anyvonne Lostanlen - Romuald Lecoq – Denis Pouliquen – Alexandre Campagne – Stéphane Quillévéré - Rachel Réault - Amandine Carn - Anne-Marie Girard – Olivier Pellicant

**Absent excusé :** Sophie FAGOT qui donne pouvoir à Louis FAGOT.

Présents : 14 / Votants : 15

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie GIRARD

Le compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Liaison piétonne :** Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux sont en cours de finition. Il reste l'enrobé à reprendre, le mât d'éclairage dans l'allée piétonne qui sera posé en décembre, la peinture pour les emplacements de parking et le nettoyage.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que des modifications par rapport au marché initial ont entraîné une modification des coûts.

Arrivée de Stéphane QUILLEVERE à 19h10.

Sur le lot 1, il convient de prendre un avenant de 5.971,75€ HT, ainsi que sur le lot 2 pour un montant de 440€ HT.

Monsieur le Maire informe également que l'entreprise GOGÉ lance l'opération 1 but/1 arbre, qui consiste en une distribution d'arbres sur le territoire de la Communauté de Communes. Un contact va être pris avec l'école et le centre d'animation locale pour la mise en place de la participation des enfants. La réponse est à donner pour la mi-novembre.

Le Conseil à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre les avenants sur les 2 lots.

### **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de Martine RIOUAL au 1<sup>er</sup> novembre 2016. Elle a fait une demande de disponibilité pour convenances personnelles pour 3 ans, renouvelable, sur une durée maximum de 10 ans. Stéphanie FAFIN accepte d'augmenter son temps de travail à 35 heures, pour le remplacement. Un contact a été pris avec le Centre de Gestion du Finistère concernant le remplacement du poste de Stéphanie FAFIN mais aucune décision n'a encore été prise.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délibération est à prendre pour une suppression du poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et pour une création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe. Une vacance d'emploi sera ensuite transmise au Centre de Gestion sans publicité. Un arrêté de nomination pour Stéphanie FAFIN devra ensuite être pris pour son nouveau poste. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

### **CCPL :**

➤ **Modification des statuts :** Monsieur le Maire indique au conseil que le Conseil Communautaire s'est réuni le 27 septembre dernier pour une mise en conformité des statuts par rapport à la loi Notre. Il fait lecture de la délibération à prendre qui porte approbation de la modification. Après en avoir délibéré, le Conseil vote à 14 voix pour et 1 abstention pour l'approbation de la délibération.

➤ **rapport d'activités 2015 :** Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015.

➤ **Comptes-rendus de commissions** : Monsieur le Maire présente au conseil un compte-rendu des commissions.

➤ **Bail emphytéotique** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la signature du bail concernant le CIAP a eu lieu le 19 septembre dernier avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il indique que mention a été faite que les statues et les divers ouvrages en granit soient remis en valeur lors de l'aménagement. Monsieur le Maire précise que la Commune reste propriétaire du bien, le bail est une mise à disposition pour une durée de 99 ans.

Alexandre Campagne demande qui prendra en charge l'entretien des jardins. Monsieur le Maire répond que cela n'a pas encore été défini.

François Riou présente le calendrier des travaux. Ils débuteront le 24 octobre prochain.

### **CCAS :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi Notre, les communes de moins de 1500 habitants peuvent dissoudre le CCAS et rattacher ce budget annexe au budget principal. Monsieur le Maire précise que cela ne changera rien par rapport au fonctionnement actuel. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la dissolution du CCAS et le rattachement du budget annexe au budget principal.

### **Rapport sur l'eau :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le rapport sur l'eau pour avis. Il indique qu'il y aura une suppression des syndicats pour 2020, avec un lissage des tarifs sur 10 ans, par rapport aux syndicats existants.

### **Centre d'animation locale :**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du 12 octobre dernier. Il indique que les montants restants dus n'ont pas été communiqués pour le moment. Lors de cette réunion une présentation des différentes activités proposées a été faite. La fréquentation des activités ALSH a augmenté. Une décision de revoir les tarifs en fonction du quotient familial a été prise.

Une subvention de 25.000 € pour les TAP et l'ALSH a déjà été versée pour 2016. Le montant définitif sera à valider lors d'un prochain conseil.

### **Ecole Saint Joseph :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Trésorerie a fait la demande de reprendre une délibération concernant le forfait de dépenses de fonctionnement, afin d'actualiser la dernière en date du 25/09/2009.

- Monsieur le Maire rappelle que le forfait actuel est de 450€ x140 élèves. Il propose de revaloriser le forfait alloué à l'Ecole Saint Joseph de Guimiliau, à savoir 460 €x 150 élèves, soit 69.000 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Le forfait de fonctionnement à régler pour octobre 2016 sera donc de 6.300 €.
- Le montant mensuel à régler pour les 8 mois à venir (jusqu'en juin 2017) sera donc de 7050 €.
- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les versements se feront sur 10 mois (septembre-octobre-novembre-décembre-janvier-février-mars-avril-mai-juin)le montant mensuel sera de 6.900€.

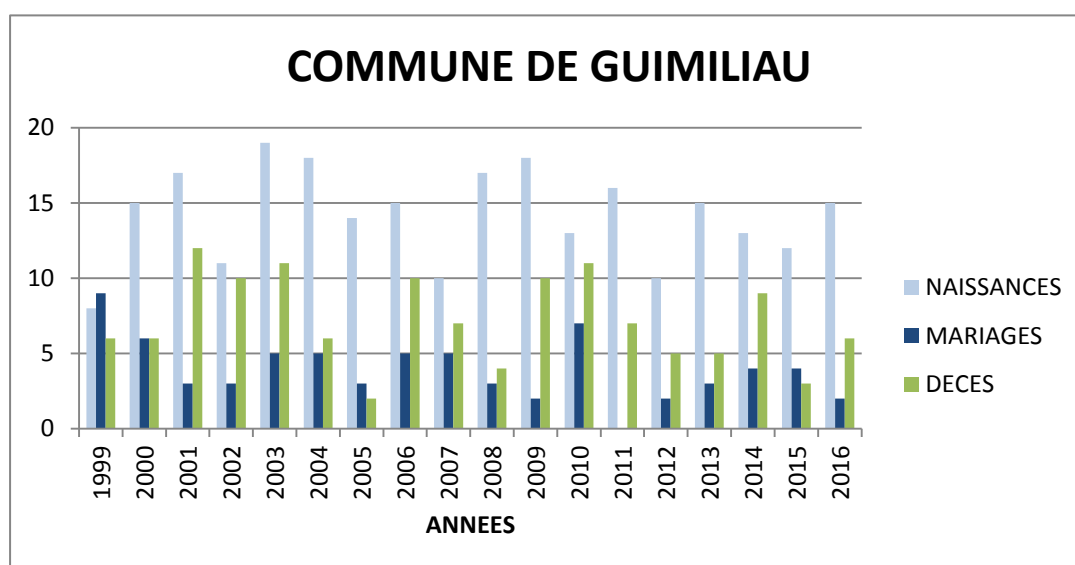
Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

## Questions diverses

- Monsieur le Maire propose d'installer un radar pédagogique au niveau de l'école.
- Une réflexion est en cours concernant le remplacement des lumières de l'église pour des ampoules LED.
- Une étude est en cours concernant le changement du standard téléphonique de la mairie, défectueux.
- Romuald Lecoq fait part de plaintes concernant les branches d'arbres sur les talus privés qui touchent les véhicules. Il rappelle que l'élagage s'impose aux locataires ou aux propriétaires des terrains, et non à la Commune.
- Monsieur le Maire indique que des travaux d'enfouissement de moyenne et haute tension vont avoir lieu sur le secteur de Penhoat Huon.
- Monsieur le Maire informe que dans un premier temps le secteur de Penhoat Huon sera privilégié pour le passage au très haut débit.
- La prochaine réunion de Conseil est fixée au 21 novembre 2016 à 19 H.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50

## Etat civil



### NAISSANCES

- **Bleuenn MOIGN**, née le 9 novembre 2016 à Landerneau, 10 allée de la Penzé.
- **Lilie GUILLERM**, née le 15 novembre 2016 à Brest, 21 route de Kermat.
- **Ylann TOURGIS**, né le 23 novembre 2016 à Brest, 5 rue des Bruyères.
- **Ana ALVES**, née le 24 novembre 2016 à Brest, 14 rue des Bruyères.
- **Noé ALVES**, né le 24 novembre 2016 à Brest, 14 rue des Bruyères.
- **Gabriel DARTHEVEL**, né le 4 décembre 2016 à Morlaix, La Salle Penhoat Huon.
- **Tyélo BOUGET LAVERGNE**, né le 4 janvier 2017 à Brest, 3 rue du Calvaire.

### DECES

- **Jeannine ROUSVOAL, née PICARD**, décédée le 18 novembre 2016 – 85 ans.
- **Marie FICHOU née LE MOULLAC**, décédée le 25 novembre 2016 - 78 ans.
- **Denise GUILLOU, née YARD**, décédée le 4 décembre 2016 – 84 ans
- **Marie Thérèse CORRE, née YVINEC**, décédée le 12 janvier 2017 - 90 ans.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

### Agence postale

Du lundi au samedi : 9h-12h

### Mairie

lundi/mardi/jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h

Mercredi/Samedi : 9h-12h



Isabelle MEHEUX vous accueille depuis le 8 janvier à l'agence postale et à la mairie de Guimiliau.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les **jeunes de 16 ans** doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire en **mairie** ou sur **www.service-public.fr**

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

## **ELECTIONS 2017**

**Elections présidentielles** : 1<sup>er</sup> tour le 23 avril – 2<sup>eme</sup> tour le 7 mai

**Elections législatives** : 1<sup>er</sup> tour le 18 juin – 2<sup>eme</sup> tour le 25 juin

L'année 2017 étant une année de refonte des listes électorales, tous les électeurs de la commune recevront une nouvelle carte électorale.

**Le bureau de vote de Guimiliau se situe désormais à la mairie.**

**Pièce d'identité obligatoire**, sans ce document vous ne pourrez pas voter (tout document en cours de validité avec photo justifiant de l'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser, carte d'ancien combattant, carte vitale avec photo, etc...)

## Modalités pour demande de titres

**Créer dès à présent un compte** sur la plateforme de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

1/ Pour cela **aller sur le site** : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Vous devrez saisir un identifiant

Et renseigner votre adresse mail.

2/ **Ouvrir votre messagerie** : pour valider l'opération de demande d'ouverture de compte à partir d'un premier mail de confirmation.

Suit un second courriel où vous récupérez un mot de code provisoire.

3/ **Revenir sur le site ANTS**, ouvrir votre compte par

---l'identifiant que vous avez préalablement saisi

---mot de passe provisoire attribué

**Changer/personnaliser votre mot de passe** composé de 8 à 12 caractères avec Majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux.

Remplir votre pré-demande de CNI en ligne. Soyez vigilant sur l'orthographe exacte de vos Nom, Prénoms...accent, apostrophe...

Valider votre saisie

4/ Après la validation, **vous allez recevoir un récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code**.

**Noter ce numéro de pré-demande** que vous devrez communiquer en mairie

Vous pouvez aussi Imprimer ce récapitulatif, sur lequel figure votre n° de prédemande et le QR code.

5/ Après avoir effectué votre pré-demande CNI en ligne :

• **Se rendre en mairie sur rendez-vous** avec le **numéro de votre pré-demande**,

Se munir des autres pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de votre demande de CNI.

A noter : Avant de réaliser la pré-demande, visualiser les pièces demandées en cochant votre cas précis (majeur/mineur, première demande/renouvellement...)

De cette plateforme ANTS, vous aurez accès à l'espace pour les titres d'identité (Passeport, Carte Nationale d'Identité) ainsi qu'à celui des permis de conduire, cartes grises...

### Avis très important...

Il faut impérativement

**anticiper votre demande de carte nationale d'identité et passeport**.

Désormais, les demandes de carte d'identité ne peuvent plus être instruites en mairie de Guimiliau.

Vous devrez vous présenter sur rendez-vous dans une mairie équipée du dispositif spécifique.

#### **Attention** :

Toutes les demandes étant concentrées sur quelques mairies, le **délai d'obtention d'un rendez-vous pour dépôt du dossier et prise des empreintes peut être relativement long** d'autant plus que pour assurer les autres missions des services accueil mairie, les réceptions de demandes de carte nationale d'identité et de passeport ne sont organisées dans certaines mairies que sur des plages horaires et jours précis.

**A ce délai, se rajoutera celui du traitement, fabrication et expédition** du nouveau titre d'identité.



### Les erreurs de tri dans les emballages en augmentation en 2016 !

Tous les mois, une analyse du contenu du conteneur jaune est réalisée. La dernière en date du 14 décembre montrait de nombreuses erreurs.



Ces erreurs coûtent très cher à la collectivité. Merci de mettre dans les conteneurs de tri ce qui est indiqué sur le mémo tri et sur les consignes affichées sur les conteneurs uniquement. En cas de doute, demandez votre mémo tri ou appelez la Communauté de Communes au 02 98 68 42 41, en dernier recours, il vaut mieux jeter dans sa poubelle habituelle.

**Les emballages pleins : boîte de conserves pleines, bouteilles d'eau remplies ne sont pas recyclables en l'état. Ces emballages pleins sont à vider avant de les mettre dans les conteneurs de tri ou bien à mettre dans la poubelle ordures ménagères.**

Demandez votre mémo tri au 02 98 68 42 41 ou [environnement@pays-de-landivisiau.com](mailto:environnement@pays-de-landivisiau.com)

## SNCF TER BRETAGNE

Le train, au départ de la gare de Guimiliau, vous y avez pensé ?

Avec 3 allers-retours en moyenne par jour, le TER vous permet de rejoindre le cœur des villes de Brest ou Morlaix, à des prix très avantageux.

EXEMPLE : abonnement TER Guimiliau-Brest à 85,40 €/mois pour des voyages en illimités. En plus, avec la prime employeur, votre abonnement est pris en charge à hauteur de 50%.

Fréquence des trains accrue au départ de Landivisiau (11 allers-retours dans chaque sens).

TER, c'est aussi des petits prix pour vos voyages loisirs.

Avec les prix ronds du TER Bretagne, le trajet Guimiliau-Rennes est à partir de 28 € l'aller-retour, sans parking, sans bouchon. C'est encore plus intéressant, pour les jeunes de – 26 ans !

BONUS : les enfants de – de 12 ans voyagent gratuitement sur le réseau TER Bretagne, tout le temps.

Toutes les informations :

➤ le site SNCF TER BRETAGNE

➤ Contact TER Bretagne : 0 800 880 562 Service à appel gratuit

➤ en gares et boutiques SNCF

## PETITES ANNONCES

### A VENDRE

- Petit frigo : 30€
- Grand frigo congélateur : 100€
- Chauffage bain d'huile : 50€
- Cheminée électrique d'appoint : 150€
- 2 yaourtières : 15€

Téléphone : 02.98.68.34.48 / 06.50.90.94.29

### A VENDRE

**ARBRES A ABATTRE SECTEUR  
GUIMILIAU  
TEL : 06.76.40.09.33 (heures des  
repas)**

### La Communauté de Communes du pays de Landivisiau recherche une personne en service civique pour contribuer à la promotion et à l'animation de son espace de travail partagé "La Sphère" (espace de coworking)

L'espace de coworking "La Sphère" est rattachée au service de développement économique de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau dont les missions sont de trois ordres : accompagner les entreprises, accompagner les chercheurs d'emploi, rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise. Le volontaire sera accompagné par une équipe et aura pour missions de :

- dynamiser le lieu en lien avec le tuteur ;
- participer au bonheur des occupants permanents et temporaires de la Sphère en organisant des actions originales et agréables ;
- accompagner et guider les partenaires et les participants et intensifier la communication de la Sphère pour faire connaître le lieu ;
- contribuer à étoffer le programme d'animations numériques à destination des entreprises, créateurs d'entreprises et porteurs de projets ;
- renforcer les liens avec les écoles du territoire pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition numérique.

Quand ? À partir du 1 février 2017 (6 mois, 30 h/semaine)



**Contact :** CCPL – 02 98 68 42 41

### COMITE DES FETES

Comme vous l'avez certainement appris par la presse, le Comité des Fêtes a mis son activité en sommeil.

Pour autant, le bureau tenait à remercier à nouveau tous les bénévoles et à leur présenter ses meilleurs voeux pour l'année 2017.

Très belle année à tous et à bientôt.

### AMICALE DE L'ENCLOS

**Mercredi 1er Mars :** Sélection de Dominos à Bodilis

**Lundi 20 Mars " Le Savez-vous " à**  
Guimiliau

**Mercredi 22 Mars :** Finale Dominos à  
Plouguin

**Mercredi 29 Mars :** Après-midi de  
Dominos à Lannouchen

### MAISON DE LA RIVIERE

La Maison de la Rivière organise cet été des camps de pêche sur le territoire de la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau, à destination des adolescents de 11 à 17 ans Les adolescents pêcheront notamment sur la commune de Landivisiau, Sizun et Commana.

**Voici les dates des 7 camps pêche du mois de juillet 2017 :**

- du 8 au 11/du 11 au 14/du 14 au 17/du 17 au 20/du 20 au 23/du 23 au 26/du 26 au 29 .

**CAMPS PECHE ADOS 11/17 ANS A SIZUN**

4 jours de découverte et d'aventure !

Un Camp de pêche assuré par des Guides de Pêche  
Professionnels Diplômés d'Etat, Matériel de pêche fourni  
Groupe de 6 Ados pour un suivi personnalisé

Maison Rivière  
Sizun

TOUT commence ENFINISER

Nicolas Kermaec, Maison de la Rivière, Moulin de Vergraon, 29450 SIZUN  
Tel : 02 98 68 86 33 - 06 89 33 62 84  
Web : [www.maison-de-la-riviere.com](http://www.maison-de-la-riviere.com) Mail : [maison-de-la-riviere@wanadoo.fr](mailto:maison-de-la-riviere@wanadoo.fr)



## MEMENTO

<p align="center"><b><u>Halte garderie mille-pattes</u></b></p> <p>Maison des Associations - 12 rue des Bruyères Tous les jeudis à Guimiliau de 9 h à 17 h pour les enfants de 3 mois à 6 ans) - Contact de 9h à 12h et de 13h à 17h : 06.64.22.28.14 ou 02.98.68.42.41</p>	<p align="center"><b><u>Mission Locale</u></b> (pour les jeunes de 16 /25 ans)</p> <p align="center">Pour prendre rdv tél : 02.98.15.15.50. / 02.98.68.67.64.</p>
<p><b><u>Déchetterie de Bodilis</u></b> - Tél. 02.98.68.99.99. <b>Du 1er octobre au 31 mars</b> lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 H</p>	<p><b><u>Déchetterie de Sizun</u></b> - Tél. 02.98.24.15.92. <b>Du 1er octobre au 31 mars</b> Lundi /Vendredi et Samedi : 9 h -12 h /13h30 - 18 h Mardi/ Mercredi : 13h30 à 18h</p>
<p align="center"><b><u>Déchetterie de Lampaul-Guimiliau</u></b> <b>« Kergreven » - Uniquement déchets verts</b> <b>Du 1er samedi d'avril à fin octobre</b> Mercredi : 14 h à 17 h Samedi : 13h30 h à 18 h</p>	<p><b><u>Sivu PLH</u></b> : Permanences à la Communauté de Communes de Landivisiau : 1er et 3ème mercredis du mois de 10 h 30 à 12 h.</p>

### **Relais Parents - Assistantes Maternelles**

Permanence à Guimiliau : mercredi 22 février 2017  
A Landivisiau du lundi au vendredi 9H/12h30—13h30/17h  
Permanences de midi et permanences de soirée à Landivisiau :

A Landivisiau :

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
9h/12h30	9h/12h30	9h/12h30	9h/12h30	
13h/18h	13h/17h	13h/18h	13h/19h45	9h/17h

Contact au 02.98.24.97.15 ou  
rpam.paysdelandivisiau@gmail.com  
Page facebook : <https://www.facebook.com/rpamlandi>



## SOLUTION N° 91

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	F	E	U	I	L	L	A	G	E	S
2	E	N	T	R	A	I	D	E	S	
3	U	N		E	M	E	R	I	T	E
4	I	O	S		E	R	E	S		S
5	L	I	A	S			T	H	E	S
6	L	E	M	U	R	E		A	C	E
7	U	M	B	A	N	D	A		U	
8	R	E	A		A	I	M	E	E	S
9	E	N		S		T	E	N	I	A
10	S	T	A	T	I	O	N		L	I

**MOTS CROISES**  
(Chantal HAREL)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**N° 92**

**HORIZONTAL**

- 1/Essentiel.  
 2/ Partie du tube digestif.  
 3/Caractère de ce qui est unique – Ville de Haute Savoie.  
 4/ Appel de détresse – Qui sert d'étape.  
 5/Appris – Se sont donnés beaucoup de mal.  
 6/Première femme – Démon marin.  
 7/Dernier repas – Pour s'adresser au Pape, par exemple.  
 8/Oiseau.  
 9/Flammes – Cavités.  
 10/Période – Couleur.

- 1) Alcool.  
 2) Remplacer.  
 3) Déesse du mariage – Débarrasse une étoffe de ses nœuds.  
 4) Son significatif – Pronom.  
 5) Viennent de subir une opération chirurgicale.  
 6) Symbole chimique – Pulvérisé.  
 7) Paver – Classement.  
 8) Reptile saurien d'Amérique tropicale – Très grande division des temps géologiques regroupant plusieurs ères.  
 9) Légers comme l'air – Note de musique.  
 10) Crochets – Pronom.

**VERTICAL**